



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction générale du Trésor



# BRÈVES ÉCONOMIQUES DE TUNISIE ET DE LIBYE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE TUNIS

N° 40 – Semaine du 3 au 7 octobre 2022

## En bref

### Tunisie :

- L'inflation poursuit sa hausse en septembre et atteint 9,1%
- La Banque centrale augmente le taux directeur de 0,25 %
- L'agence Moody's place la Tunisie sous examen pour dégradation de sa notation
- Augmentation de 85,7% des recettes touristiques entre septembre 2021 et septembre 2022
- Signature par la Caisse de Dépôts et Consignation (CDC) de contrats de financement pour deux programmes FAST
- La production de phosphates de la Compagnie des Phosphates de Gafsa (CPG) augmente de 33,3% au cours des neuf premiers mois de l'année 2022
- 27 mesures de réformes liées à l'amélioration de l'environnement des affaires approuvées par le gouvernement
- La Tunisie vient d'être retirée de l'annexe II liée à la liste de l'Union européenne des juridictions fiscales non coopératives

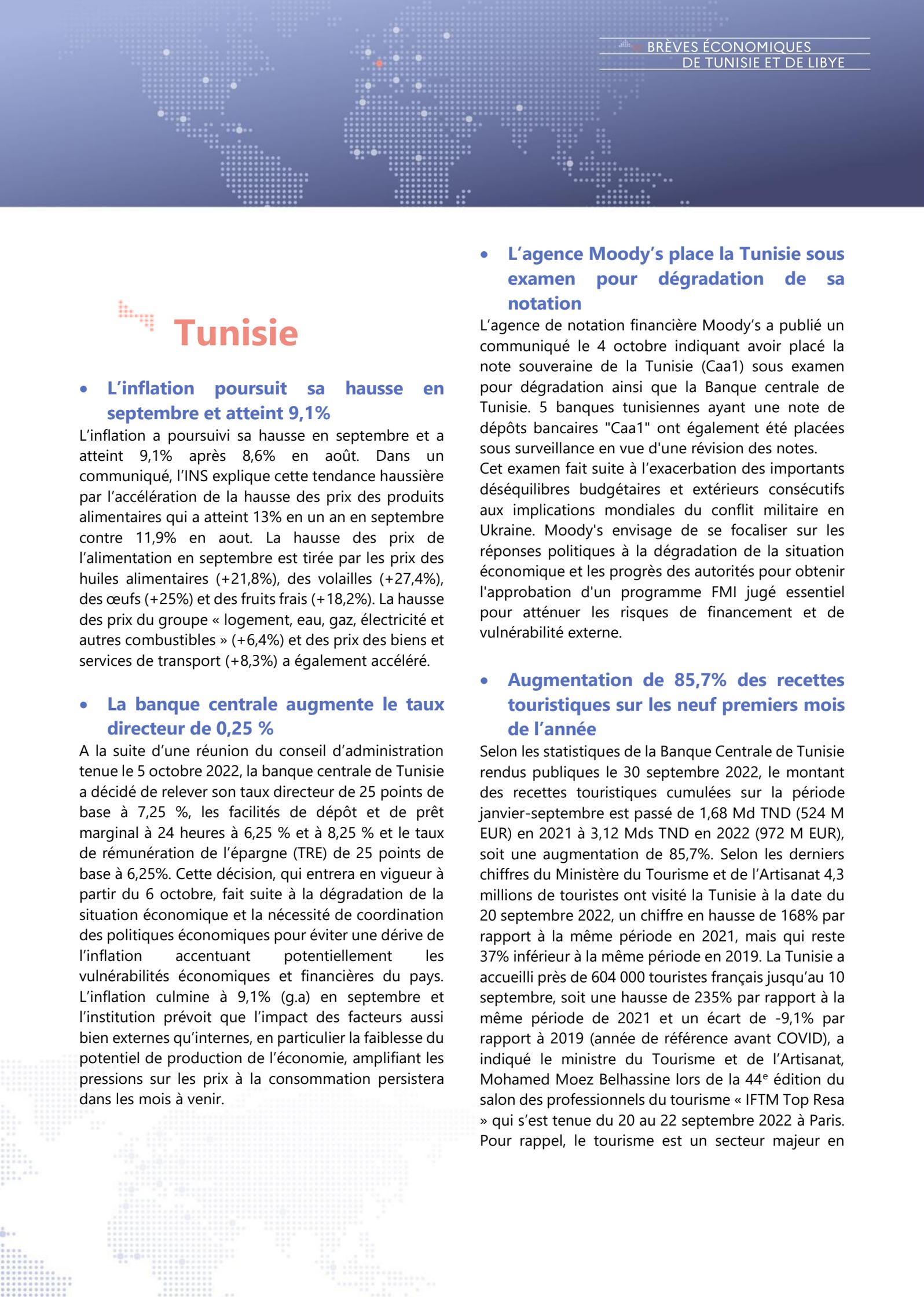
### LE CHIFFRE À RETENIR

9,1%

Le nombre de barils de pétrole brut produit par jour en Libye cette semaine

### Libye :

- Désaccord entre la branche Est et Ouest de la BCL sur la réévaluation du taux de change
- La Banque centrale de Libye à Tripoli a publié un rapport sur les revenus et les dépenses budgétaires jusqu'au mois de septembre
- L'Autorité Générale de l'Information annonce superviser le pilotage de la feuille de route pour la transition numérique de la Libye



## Tunisie

- **L'inflation poursuit sa hausse en septembre et atteint 9,1%**

L'inflation a poursuivi sa hausse en septembre et a atteint 9,1% après 8,6% en août. Dans un communiqué, l'INS explique cette tendance haussière par l'accélération de la hausse des prix des produits alimentaires qui a atteint 13% en un an en septembre contre 11,9% en août. La hausse des prix de l'alimentation en septembre est tirée par les prix des huiles alimentaires (+21,8%), des volailles (+27,4%), des œufs (+25%) et des fruits frais (+18,2%). La hausse des prix du groupe « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+6,4%) et des prix des biens et services de transport (+8,3%) a également accéléré.

- **La banque centrale augmente le taux directeur de 0,25 %**

A la suite d'une réunion du conseil d'administration tenue le 5 octobre 2022, la banque centrale de Tunisie a décidé de relever son taux directeur de 25 points de base à 7,25 %, les facilités de dépôt et de prêt marginal à 24 heures à 6,25 % et à 8,25 % et le taux de rémunération de l'épargne (TRE) de 25 points de base à 6,25%. Cette décision, qui entrera en vigueur à partir du 6 octobre, fait suite à la dégradation de la situation économique et la nécessité de coordination des politiques économiques pour éviter une dérive de l'inflation accentuant potentiellement les vulnérabilités économiques et financières du pays. L'inflation culmine à 9,1% (g.a) en septembre et l'institution prévoit que l'impact des facteurs aussi bien externes qu'internes, en particulier la faiblesse du potentiel de production de l'économie, amplifiant les pressions sur les prix à la consommation persistera dans les mois à venir.

- **L'agence Moody's place la Tunisie sous examen pour dégradation de sa notation**

L'agence de notation financière Moody's a publié un communiqué le 4 octobre indiquant avoir placé la note souveraine de la Tunisie (Caa1) sous examen pour dégradation ainsi que la Banque centrale de Tunisie. 5 banques tunisiennes ayant une note de dépôts bancaires "Caa1" ont également été placées sous surveillance en vue d'une révision des notes.

Cet examen fait suite à l'exacerbation des importants déséquilibres budgétaires et extérieurs consécutifs aux implications mondiales du conflit militaire en Ukraine. Moody's envisage de se focaliser sur les réponses politiques à la dégradation de la situation économique et les progrès des autorités pour obtenir l'approbation d'un programme FMI jugé essentiel pour atténuer les risques de financement et de vulnérabilité externe.

- **Augmentation de 85,7% des recettes touristiques sur les neuf premiers mois de l'année**

Selon les statistiques de la Banque Centrale de Tunisie rendus publiques le 30 septembre 2022, le montant des recettes touristiques cumulées sur la période janvier-septembre est passé de 1,68 Md TND (524 M EUR) en 2021 à 3,12 Mds TND en 2022 (972 M EUR), soit une augmentation de 85,7%. Selon les derniers chiffres du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat 4,3 millions de touristes ont visité la Tunisie à la date du 20 septembre 2022, un chiffre en hausse de 168% par rapport à la même période en 2021, mais qui reste 37% inférieur à la même période en 2019. La Tunisie a accueilli près de 604 000 touristes français jusqu'au 10 septembre, soit une hausse de 235% par rapport à la même période de 2021 et un écart de -9,1% par rapport à 2019 (année de référence avant COVID), a indiqué le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mohamed Moez Belhassine lors de la 44<sup>e</sup> édition du salon des professionnels du tourisme « IFTM Top Resa » qui s'est tenue du 20 au 22 septembre 2022 à Paris. Pour rappel, le tourisme est un secteur majeur en

Tunisie qui générait avant la crise sanitaire environ 100 000 emplois directs (près de 400 000 emplois indirects) et représentait environ 4,2% du PIB (près de 14% du PIB de manière indirecte selon une étude du bureau de conseil KPMG de 2018).

- **Signature par la Caisse de Dépôts et Consignation (CDC) de contrats de financement pour deux programmes FAST**

Le 28 septembre 2022, la CDC a signé deux contrats de financement à destination de deux programmes retenus dans le cadre du troisième et dernier appel à projets de FAST (Femmes et Accélération pour les Start-ups et TPE). Ces deux programmes visent à inciter les grandes entreprises à s'investir davantage dans le soutien à l'écosystème entrepreneurial et à l'innovation par le biais d'une meilleure collaboration avec les startups, TPE et PME. Le premier de ces programmes est porté par Yunus Social Business Tunisia (Impact Partner), une ONG spécialisée dans le soutien à l'entreprenariat social. Intitulé « MADAR Corporates », ce programme a pour objectif de favoriser le développement de clusters d'innovation sectoriels. Le second programme est porté par Actia Engineering Services, un centre R&D ayant pour objectif d'accompagner le développement des savoir-faire du groupe Actia en ingénierie, notamment dans le secteur du logiciel. Ce programme vise à mettre en place un incubateur de co-innovation au sein du siège social d'Actia Engineering Services.

Le projet FAST est financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et il est mis en œuvre par la CDC avec l'assistance technique d'Expertise France.

- **La production de phosphates de la Compagnie des Phosphates de Gafsa (CPG) augmente de 33,3% au cours des neufs premiers mois de l'année 2022**

Selon les dernières statistiques de la CPG, la production en phosphate commercial de la compagnie sur les neuf premiers mois de l'année s'est

élevée à 2,8 millions de tonnes. Si cela représente une hausse de 33,3% par rapport à la production sur les huit premiers mois de l'année 2021 qui s'élevait alors à 2,1 Mt, cela reste cependant en deçà de 38% des objectifs fixés. Selon les données de la CPG, la quasi-totalité de la production provient des sites de Metlaoui et de Mdhilla dans la mesure où la production sur les sites de Redeyef et Om Larayes est interrompue depuis 2020 par des mouvements de protestation sociale persistants. La reprise progressive de la production a permis à la CPG d'approvisionner ses clients locaux, dont les principaux sont les fabricants d'engrais chimiques tels que le Groupe Chimique Tunisien (GCT) et la Société Tuniso-Indienne des Engrais (TIFERT), en leur fournissant près de 2,65 Mt de phosphates. D'autre part, l'augmentation de la production a également permis à la CPG un retour sur les marchés internationaux par le biais de l'exportation à l'étranger de 56 000 t de phosphates.

- **27 mesures de réformes liées à l'amélioration de l'environnement des affaires approuvées par le gouvernement**

A l'occasion du Conseil des Ministres du 3 octobre 2022, le gouvernement tunisien a approuvé une première batterie de 27 mesures transversales orientées vers la relance des investissements et la préservation de la pérennité des entreprises. On compte entre autres la mise en place d'un mécanisme d'accompagnement des PME au cours de leurs trois premières années d'activité et une future mise à jour du Start Up Act. Dans le domaine juridique, le gouvernement a approuvé une nouvelle génération de lois publiées conjointement avec leurs textes d'application afin d'assurer leur entrée en vigueur immédiate. Dans le domaine fiscal, le gouvernement a approuvé le projet d'échange de données entre la Direction Générale des Impôts et le reste des structures publiques. Dans le domaine logistique, une étude stratégique de modernisation de la gouvernance des ports maritimes commerciaux a été lancée. D'autres réformes relatives au secteur

immobilier et de l'emploi ont également été approuvées. L'adoption de ces nouvelles mesures fait suite à l'annonce de 43 mesures urgentes de réforme économique au mois d'avril autour de 4 axes majeurs : soutien à trésorerie des entreprises, facilitation d'accès au financement, revitalisation des investissements, amélioration du cadre réglementaire des affaires.

Ces décisions doivent aussi permettre à l'exécutif tunisien de démontrer sa volonté d'améliorer l'attractivité économique de la Tunisie avant les prochaines assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale qui ont lieu du 10 au 16 octobre.

- **La Tunisie vient d'être retirée de l'annexe II liée à la liste de l'Union européenne des juridictions fiscales non coopératives**

L'annexe II regroupe les pays coopératifs qui ne se conforment pas encore à toutes les normes fiscales internationales mais qui se sont engagés à mettre en œuvre des réformes, indique le conseil européen dans un communiqué publié le 4 octobre. La Tunisie a été retirée de cette annexe après avoir « satisfait à son engagement concernant la norme minimale relative aux déclarations pays par pays (action 13 du Cadre inclusif sur le BEPS) et a donc été retirée de la section correspondante de l'annexe II », explique la même source.

En 2019, la Tunisie avait été retirée de l'annexe I (liste de l'UE des juridictions fiscales non coopératives) mais déplacée à l'annexe II. Établie en décembre 2017, la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales s'inscrit dans le cadre de la stratégie extérieure de l'UE en matière d'imposition et est destinée à contribuer à ses efforts visant à promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine fiscal à l'échelle mondiale.

## Libye

- **Désaccord entre la branche est/ouest de la BCL pour la réévaluation du taux de change**

La Banque Centrale Libyenne de Benghazi (est) a décidé d'une réévaluation à compter du 16 octobre du dinar libyen, le fixant un taux de 4,25 LYD pour 1 USD. Cependant, la branche ouest de la BCL, basée à Tripoli, a rejeté cette décision et confirmé l'actuel taux de change équivalent à 5,2 LYD pour 1 USD. Par ailleurs, le gouverneur de BCL de Tripoli S. Al Kebir a refusé de participer à une réunion entre les deux banques centrales cette semaine en la reportant jusqu'à nouvel ordre. La BCL de l'est du pays a ainsi déclaré tenir le gouverneur de Tripoli responsable de ses actions et l'a accusé d'être « insensible au sort des Libyens souffrant de la récession, de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat ».

- **La Banque centrale de Libye à Tripoli a publié un rapport sur les revenus et les dépenses budgétaires jusqu'au mois de septembre**

Les revenus des ventes de pétrole atteignent 67 Mds LYD, ceux des redevances pétrolières 9,5 Mds LYD, et ceux des redevances datant des années précédentes 11,4 Mds LYD. A cela s'ajoute des recettes fiscales de 787 M LYD, des recettes douanières de 146 M LYD et des télécommunications de 146 M LYD. Ainsi, le total des recettes atteint 89,7 Mds LYD. Concernant les dépenses, elles s'élèvent à la fin du mois de septembre à 67,2 Mds LYD. Le montant des salaires publics est de 32,2 Mds LYD tandis que les dépenses de soutien s'élèvent à 12,6 Mds LYD et les dépenses de

développement sont de 378 M LYD. Enfin, la NOC bénéficie d'un budget exceptionnel de 15,2 Mds LYD.

- **L'Autorité Générale de l'Information annonce superviser le pilotage de la feuille de route pour la transition numérique de la Libye**

A l'occasion d'un atelier de travail qui s'est tenu à Tripoli le 3 octobre 2022, les participants ont convenu de l'élaboration, sous la supervision de l'Autorité Générale de l'Information (GIA) libyenne, d'une feuille de route pour la transition numérique devant permettre la coopération entre toutes les institutions concernées dans le but d'assurer la fourniture de services numériques efficaces au citoyen libyen. Si l'atelier de travail a été l'occasion de discuter des prochaines étapes de la numérisation des services inclus sur la plateforme [ejraata.gouv.ly](http://ejraata.gouv.ly) tels que l'enregistrement des entreprises et la réservation des noms commerciaux, cette événement a également permis à la GIA d'annoncer la création d'un « Digital Lab ». Regroupant des membres de toutes les institutions économiques cette unité vise à améliorer les compétences techniques, les savoir-faire en ingénierie et la construction des systèmes d'information en Libye par le biais d'une collaboration étroite entre économistes et acteurs de la transition numérique. S'inscrivant dans le cadre du programme E-NABLE financé par l'Union Européenne et Expertise France, cet atelier de travail a notamment rassemblé en présentiel des représentants du ministère libyen de l'économie et du commerce, du ministère des affaires

étrangères, du ministère des finances, de l'administration fiscale, de l'administration des douanes, du registre du commerce et d'Expertise France. Etaient aussi présents virtuellement la délégation de l'Union Européenne en Libye et la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



Responsable de la publication : Service économique de Tunisie et de Libye  
Rédacteurs : Adil Rais, Hugo Mahut, Chloé Koskas

Pour s'abonner : [adil.rais@dgtresor.gouv.fr](mailto:adil.rais@dgtresor.gouv.fr)

Crédits photo : ©Chloé Stutzmann

Retrouvez les brèves sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/TN>